

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE
H.L.M. DE 28 LOGEMENTS.

84.106

DATE DE CONVOCATION

8 Août 1984

DATE D'AFFICHAGE

8 Août 1984

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 25

Nombre de votants 29

JUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS :

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL

27. AOÛT 1984 COMMUNE DE ROYAN

APPLICATION LOI N° 8221

du L'An mil huit cent quatre vingt quatre

le quatorze août à 17 heures 00
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur Jean-Noël de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, FABER, TAP, BOUTET, LE GUEUT
BENOIT, MOST, DAUZIDOU, Mme LAPAYE, Dr. REVOLAT, MM. MARCONI,
BIROLLEAU, ROUDOT, Mmes JEAN - BARRAUD-DUCHERON, M. POTENNEC,
Mmes EPAGNEAU, BUCHET, FONTAN, de GAYE, MM. BARBAT, MONNARD, CANDAU,
THOMAS, BERNARD.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. COUNIL par M. LE GUEUT
PAPEAU par M. BIROLLEAU
BUSSEREAU par M. BENOIT

Absents : MM. GEOFFROY par M. CANDAU
Monsieurs LACOTTE, LAPERCHE, Melle DEVIGNE,
Mme GAUDIN.

Monsieur POTENNEC a été élu Secrétaire.

Par délibération en date du 28 Janvier 1983, le Conseil
Municipal a décidé d'aliéner à l'Office Public des H.L.M. un terrain
de 4340 m2 cadastré Section AX n° 409 sis Avenue de Rochefort, en
vue de construire 28 logements.

Par dépôt du 1er Juin 1984, complété le 25 Juin 1984, l'Office
Départemental des H.L.M. a sollicité un permis de construire sur
ledit terrain inscrit en emplacement réservé n° 12 au P.O.S. dont
l'intitulé s'établit comme suit :

INSTALLATIONS D'INTERET GENERAL
Aménagements communaux,
Bâtiments Communaux

Malgré les recherches effectuées dans les archives, il n'a pas
été possible de retrouver l'état d'esprit dans lequel cet emplace-
ment réservé a été institué.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de M. le Rapporteur,